



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE 01/2023 DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 07 janvier 2023 à 09h30

Convocation : 02 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept du mois de janvier, le Conseil Municipal s'est réuni à neuf heures trente en salle du Conseil Municipal de Lasseube, sous la présidence de Monsieur Laurent KELLER, Maire.

Présents : Claude BERNIARD, Aline MOUSQUÈS, Henri HONDET, Lysiane PALACIN, Michèle CAZADOUMECQ, Marion KELLER, Jimmy MERCIER, Josiane JAEGER, Serge GUILHEM, Dominique SIRÉ.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Christophe DOUS-BOURDET-PEES qui donne pouvoir à Henri HONDET, Loïc LAGARDÈRE qui donne pouvoir à Serge GUILHEM, Françoise LETAN qui donne pouvoir à Marion KELLER, Patricia LANTERNIER qui donne pouvoir à Lysiane PALACIN, Benjamin LACOURRÈGE qui donne pouvoir à Aline MOUSQUÈS, Nicolas CAPDEVIELLE qui donne pouvoir à Jimmy MERCIER.

Secrétaire de séance : Lysiane PALACIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, dont l'ordre du jour est le suivant :

- 1- PV séance du 08-12-2022
- 2- Aire de Jeux – Square Bourdieu : Plan de financement

I-Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 décembre 2022 à l'unanimité

II-Aire de jeux – Square Bourdieu : plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lasseube dispose de deux aires de jeux : une au « Square Bourdieu » à proximité de l'école primaire/maternelle, du centre de loisirs et du collège ; et une dans la plaine des sports, à proximité de la Salle polyvalente.

Il rappelle que toutes les deux sont en très mauvais état, notamment celle du Square Bourdieu qui est particulièrement vétuste et qui présente un défaut de sécurité pour les utilisateurs pouvant conduire à sa fermeture.

Monsieur le Maire expose également que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de la commune a priorisé le réaménagement des aires de jeux, dès son élection. Les membres du CMJ ont travaillé sur ce projet par des visites d'aires de jeux voisines, la consultation de plusieurs fournisseurs, la consultation de l'artisan de terrassement de la commune...

Il précise que le projet porté par le CMJ présente des enjeux stratégiques pour la commune :

Fréquentation familiale accentuées lors de la sortie des écoles,

Possibilité d'utilisation de cette aire par l'école primaire et l'école maternelle pour la pause méridienne du fait de sa proximité, les écoles ne disposant d'aucun module de jeux pour enfants dans les cours de récréation,

Intérêt d'utilisation pour le centre de loisirs (ALSH communautaire) qui s'installe dans l'école pour les vacances scolaires (9 semaines par an) et espéré en septembre 2023, le mercredi.

Monsieur le Maire indique que compte-tenu du coût des équipements, il a été convenu conjointement avec le CMJ de donner la priorité au réaménagement de l'aire de jeux du Square Bourdieu, à partir de l'existant et sans modification. Les plateformes béton seront démolies pour être remplacées par deux espaces aplanis et enrichis de terre végétale pour accueillir des dalles alvéolées recyclées, permettant à l'herbe de repousser. Le mobilier public sera enlevé et remplacé par des tables de pique-nique en bois.



Monsieur le Maire précise que le choix du fournisseur de modules de jeux fera l'objet d'une prochaine délibération et que deux entreprises ont déjà été consultées.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION	72 325 € HT	
MONTANT DES SUBVENTIONS DU PROJET	MONTANT € HT	%
Montant aides du Conseil Départemental 64 sollicitées	25 314	35
Montant aides de la Communauté de Communes du Haut-Béarn	10 000	14
Part du porteur du projet sur dépense éligible	37 011	51
TOTAL SUR LA BASE DE LA DÉPENSE ELIGIBLE	72 325€ HT	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'il apparaît dans la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions sur les dépenses éligibles pour le réaménagement de l'aire de jeux du Square Bourdieu,
- **PRÉCISE** que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h35

Signature
Monsieur le Maire

Signature
Secrétaire de séance